

# Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 13 rabiaa I 1438 – 13 décembre 2016

159<sup>ème</sup> année

N° 101

## Sommaire

### Lois

- Loi n° 2016-75 du 8 décembre 2016**, portant approbation de la convention de prêt conclue à Tunis, le 21 juillet 2016 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds Koweïtien de développement économique arabe pour la contribution au financement du projet « réhabilitation et amélioration des systèmes d'alimentation en eau potable en Tunisie »..... 3660

### Décrets et Arrêtés

#### Ministère de la Justice

- Arrêté du ministre de la justice du 13 décembre 2016, portant délégation de signature en matière disciplinaire..... 3661
- Arrêté du ministre de la justice du 13 décembre 2016, portant délégation de signature ..... 3661
- Nomination d'administrateurs généraux de greffe de juridiction..... 3662
- Nomination d'administrateurs en chef de greffe de juridiction ..... 3662
- Nomination d'un d'ingénieur en chef ..... 3662
- Mutation et nomination d'huissiers de justice ..... 3662
- Mutation et nomination de notaires ..... 3663
- Démission d'un interprète assermentée ..... 3665

#### Ministère des Affaires Etrangères

- Nomination de directeurs..... 3665
- Nomination d'un inspecteur directeur..... 3666
- Nomination de ministres plénipotentiaires..... 3666
- Nomination d'ingénieurs généraux..... 3666
- Nomination d'ingénieurs en chef..... 3666

<b>Ministère des Affaires Religieuses</b>	
Arrêtés du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016, portant délégation de signature.....	3666
Nomination de directeurs.....	3668
Nomination de sous-directeurs .....	3669
Nomination de chefs de service.....	3669
<b>Ministère des Finances</b>	
Arrêté de la ministre des finances du 13 décembre 2016, portant délégation de signature en matière disciplinaire.....	3670
Arrêté de la ministre des finances du 13 décembre 2016, portant délégation de signature .....	3671
<b>Ministère de l'Education</b>	
Nomination d'un directeur.....	3671
Nomination d'un sous-directeur .....	3671
Nomination de chefs de service.....	3671
<b>Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire</b>	
Nomination de directeurs généraux .....	3671
Nomination d'un inspecteur général.....	3672
Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 13 décembre 2016, portant délégation de signature en matière disciplinaire .....	3672
Arrêtés du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 13 décembre 2016, portant délégation de signature.....	3673
Nomination de chefs d'unité de gestion par objectifs.....	3677
Nomination de chefs de service.....	3678
Liste de promotion au grade d'attaché d'administration au titre de l'année 2015 ..	3678
<b>Ministère de la Santé</b>	
Arrêtés du ministre de la santé du 13 décembre 2016, portant délégation de signature en matière disciplinaire.....	3678
Nomination de chefs de services hospitaliers.....	3679
<b>Ministère des Affaires Sociales</b>	
Nomination de sous-directeurs .....	3680
<b>Ministère du Tourisme et de l'Artisanat</b>	
Attribution du prix national pour la promotion de l'artisanat à caractère traditionnel et artistique au titre de l'année 2015 .....	3680
<b>Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique</b>	
Cessation de fonctions d'un chef d'unité de gestion par objectifs .....	3680
<b>Ministère des Affaires Culturelles</b>	
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi d'un directeur .....	3681
Nomination de directeurs.....	3681
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi d'un sous-directeur .....	3681
Nomination d'un architecte général.....	3681
Nomination de conservateurs en chef de bibliothèques ou de documentation .....	3681
Liste de promotion au grade de conseiller culturel au titre de l'année 2015 ....	3681
Liste de promotion au grade de secrétaire culturel au titre de l'année 2015....	3681
Listes de promotion au grade de secrétaire culturel adjoint au titre des années 2015 et 2016.....	3681
Listes de promotion au grade d'attaché d'administration au titre des années 2015 et 2016 .....	3681

<b>Ministère du Transport</b>	
Nomination de chargés de mission .....	3682
Arrêté du ministre du transport du 13 décembre 2016, portant délégation de signature .....	3682
Nomination d'un directeur.....	3682
Nomination de sous-directeurs .....	3682
Nomination de chefs de service.....	3683
<b>Ministère des Affaires de la Jeunesse et du Sport</b>	
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur .....	3683
Nomination d'un directeur.....	3683
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur.....	3683
Nomination de sous-directeurs .....	3683
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service.....	3684
Nomination de chefs de service.....	3684
Nomination d'administrateurs en chef .....	3684
<b>Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance</b>	
Nomination d'un sous-directeur .....	3684
<b>Ministère de la Fonction Publique et de la Gouvernance</b>	
Arrêté du ministre de la fonction publique et de la gouvernance du 14 novembre 2016, portant délégation de signature en matière disciplinaire.....	3685
Arrêtés du ministre de la fonction publique et de la gouvernance du 14 novembre 2016, portant délégation de signature .....	3685
Liste de promotion au grade de contrôleur en chef des services publics au titre de l'année 2016.....	3687
<b>Ministère des Relations avec les Instances Constitutionnelles et la Société Civile et des Droits de l'Homme</b>	
Nomination d'un chef de service .....	3687

# lois

**Loi n° 2016-75 du 8 décembre 2016, portant approbation de la convention de prêt conclue à Tunis, le 21 juillet 2016 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds koweïtien de développement économique arabe pour la contribution au financement du projet « réhabilitation et amélioration des systèmes d'alimentation en eau potable en Tunisie » (1).**

Au nom du peuple,

L'assemblée des représentants du peuple ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique - Est approuvée, la convention de prêt, annexée à la présente loi, conclue à Tunis, le 21 juillet 2016 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds koweïtien de développement économique arabe d'un montant de vingt-deux millions (22.000.000) de dinars koweïtiens pour la contribution au financement du projet « réhabilitation et amélioration des systèmes d'alimentation en eau potable en Tunisie ».

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 8 décembre 2016.

*Le Président de la République*  
**Mohamed Béji Caïd Essebsi**

---

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par l'assemblée des représentants du peuple dans sa séance du 25 novembre 2016.

## décrets et arrêtés

### MINISTERE DE LA JUSTICE

#### **Arrêté du ministre de la justice du 13 décembre 2016, portant délégation de signature en matière disciplinaire.**

Le ministre de la justice,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 74-1062 du 28 novembre 1974, fixant les attributions du ministère de la justice,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2010-3152 du 1<sup>er</sup> décembre 2010, portant organisation du ministère de la justice et des droits de l'Homme, tel que modifié par le décret n° 2012-22 du 19 janvier 2012,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1191 du 18 octobre 2016, portant nomination de Monsieur Slim Medini, conseiller au tribunal administratif, chef du cabinet du ministre de la justice.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, qui a modifiée et complétée la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, le ministre de la justice délègue à Monsieur Slim Medini, chef du cabinet du ministre de la justice, le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et les décisions de sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 16 septembre 2016.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*Le ministre de la justice*

**Ghazi Jeribi**

#### **Arrêté du ministre de la justice du 13 décembre 2016, portant délégation de signature.**

Le ministre de la justice,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 74-1062 du 28 novembre 1974, fixant les attributions du ministère de la justice,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2010-3152 du 1<sup>er</sup> décembre 2010, portant organisation du ministère de la justice et des droits de l'Homme, tel que modifié par le décret n° 2012-22 du 19 janvier 2012,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1191 du 18 octobre 2016, portant nomination de Monsieur Slim Medini, conseiller au tribunal administratif, chef du cabinet du ministre de la justice.

Arrête :

Article premier - En application des dispositions du paragraphe 1 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, il est accordé à Monsieur Slim Medini, chef du cabinet du ministre de la justice, une délégation de signature de tous les documents se rapportant à ses fonctions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 16 septembre 2016.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*Le ministre de la justice*

**Ghazi Jeribi**

**Par arrêté du ministre de la justice du 13 décembre 2016.**

Les administrateurs en chef de greffe de juridiction dont les noms suivent, sont nommés dans le grade d'administrateur général de greffe de juridiction au ministère de la justice :

- Latifa Khémiri,
- Jaloul Ferjani.

**Par arrêté du ministre de la justice du 13 décembre 2016.**

Les administrateurs conseillers de greffe de juridiction dont les noms suivent, sont nommés dans le grade d'administrateur en chef de greffe de juridiction au ministère de la justice :

- Basma Guarbaa,
- Saida Ben Haj Hassen,
- Habib Bouchahoua.

**Par arrêté du ministre de la justice du 13 novembre 2016.**

Monsieur Rhouma Amiri, ingénieur principal, est nommé dans le grade d'ingénieur en chef au ministère de la justice.

**Par arrêté du ministre de la justice du 22 novembre 2016.**

**Les huissiers de justice dont les noms suivent, sont mutés aux postes suivants :**

- Sadok Mtimet de Jendouba à Tunis circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Ramzi Riyahi de Mateur à Manouba circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Fakhreddine Ghallabi de Hammam-Sousse à Sousse circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,

- Sabeur Azzedini de Messaâdine à Sousse circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,

- Fayçal Garrache de Mahdia à El Jem circonscription du tribunal de première instance du Mahdia,

- Chiheb Daoudi de Kessour Essef à Kasserine circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,

- Senda Jarraya de Sekiet Ezzit à Sfax circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,

- Ibrahim Bahri de Tunis Medina à Tozeur circonscription du tribunal de première instance dudit lieu.

**Mesdames et Messieurs dont les noms suivent, sont inscrits au tableau des huissiers de justice et nommés aux postes suivants :**

- Yoldez Chetoui à Tunis circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,

- Asma Nebih à Tunis circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,

- Khaled Askri à Tunis circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,

- Mariem Chetioui à Tunis circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,

- Islem Ben Setthom au Bardo circonscription du tribunal de première instance de Tunis,

- Ibtissem Kahlaoui au Bardo circonscription du tribunal de première instance de Tunis,

- Majed Ghanmi à Carthage circonscription du tribunal de première instance de Tunis,

- Samia Ghammouri à Carthage circonscription du tribunal de première instance de Tunis,

- Walid Mâalaoui à Ezzouhour circonscription du tribunal de première instance de Tunis (2),

- Bilal Bahrouni à Ezzouhour circonscription du tribunal de première instance de Tunis (2),

- Fraj Errais à El Ouardia circonscription du tribunal de première instance de Tunis (2),

- Wided Melki à l'Ariana circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,

- Samia Mejri à l'Ariana circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,

- Asma Fatnassi à l'Ariana circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,

- Amal Cherif à Cité Ettadhamen circonscription du tribunal de première instance de l'Ariana,
- Sana Ammar à Ben Arous circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Mohamed Naïli à Ben Arous circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Ezzeddine Kiri à Hammam-Lif circonscription du tribunal de première instance de Ben Arous,
- Chayma Chtourou à Manouba circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Ridha Ghattassi à Manouba circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Abir Ouni à Tebourba circonscription du tribunal de première instance de Manouba,
- Ahlem Abid à Tebourba circonscription du tribunal de première instance de Manouba,
- Marwa Teouil à Medjez El Bab circonscription du tribunal de première instance de Béja,
- Houssam Eddine Mâaoui à Grombalia circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Nouha Ben Hmidan à Grombalia circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Abdelkader Béji à Grombalia circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Manel Dehen à Menzel Bouzalfa circonscription du tribunal de première instance de Grombalia,
- Hafedh Ghouli à Hammamet circonscription du tribunal de première instance de Grombalia,
- Dorsaf Nouisser à Nabeul circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Ahmed Mathlouthi à Nabeul circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Souad Ben Ameer à Menzel Temime circonscription du tribunal de première instance de Nabeul,
- Mongi Tayari à Zaghuan circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Moheyeddine Ayari au Kef circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Youssef Gayyes à Bou Salem circonscription du tribunal de première instance de Jendouba,
- Maher El Kamel à Siliana circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,

- Majed Hosni à Tala circonscription du tribunal de première instance de Kasserine,
- Lamia El Ouni à Sousse circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Selma Haj Mabrouk à Sousse circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Maroua Kerkeni à Monastir circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Karima Hamdi à Monastir circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Hayfa Feki à Sfax circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Hichem Chtourou à Sfax circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Telili Amami à Sidi Bouzid circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Sarra Semaïli à Zarzis circonscription du tribunal de première instance de Médenine,
- Chedli Sokrafi à Djerba circonscription du tribunal de première instance de Médenine.

**Par arrêté du ministre de la justice du 22 novembre 2016.**

**Les notaires dont les noms suivent, sont mutés aux postes suivants :**

- Hajer Ouederni de Kessour Essef à Sousse circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Rahma Bel Haj Massoud de Djerba à Ben Arous circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Yossri Ben Brahim de Tunis à Ben Arous circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Rim El Bohli de Tunis à Ariana circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Makrem Kharbech de Haouaria à Hammamet circonscription du tribunal de première instance du Grombalia,
- Asma Ounifi de Fernana à Ariana circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Hassen Khaskhousi de Raoued à Ariana circonscription du tribunal de première instance dudit lieu.

**Mesdames et Messieurs dont les noms suivent, sont inscrits au tableau des notaires et nommés aux postes suivants :**

- Nahed Ben Slimane à Tunis circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Feten Klaii à Tunis circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Ilhème El karoui à Tunis circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Belhassan Ben Khalifa à Tunis circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Meriem Ben Atia à Carthage circonscription du tribunal de première instance de Tunis,
- Safa Eddaoudi à El Ouardia circonscription du tribunal de première instance de Tunis (2),
- Amira Aloui à Cité Ezzouhour circonscription du tribunal de première instance de Tunis (2),
- Malek Selmi à Cité Ezzouhour circonscription du tribunal de première instance de Tunis (2),
- Abdelhamid Atia à Ariana circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Wissal Amri à Ariana circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Chayma Khelifi à Ariana circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Sonia Ouni à Ariana circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Imed Lahouiji à Cité Ettadhamen circonscription du tribunal de première instance de Ariana,
- Aoutef Doufani à Ben Arous circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Raouaa Ahmadi à Ben Arous circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Maroua El Mejri à Hammam-lif circonscription du tribunal de première instance de Ben Arous,
- Ines Naimi à Bizerte circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Nabil Ben Hamouda à Bizerte circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Samia El Ouarari à Bizerte circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Dhouha Mansri à Béja circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,

- Asia Lassouad à Grombalia circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Najoua Amri à Zaghouan circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Maher Sbiha à Zaghouan circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Chokri Dallali à Siliana circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Halima El Hamdi à Sébiba circonscription du tribunal de première instance de Kasserine,
- Wafa Hamzaoui à Thala circonscription du tribunal de première instance de Kasserine,
- Maroua Hazzi à Sousse circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Imène El Ferjani à Enfidha circonscription du tribunal de première instance de Sousse (2),
- Amel El Khacheb à Kairouan circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Naima Hemmedi à Kairouan circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Intissar Tayoubi à Kairouan circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Sarra Aouisaoui à Kairouan circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Jamel Ahmar à Sébikha circonscription du tribunal de première instances de Kairouan,
- Maroua Guermech à Monastir circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Hana Guezara à Jammal circonscription du tribunal de première instance de Monastir,
- Lotfi Ben Youssef à Moknine circonscription du tribunal de première instance de Monastir,
- Assia El Amine à Mahdia circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Fraj Lamouri à Chebba circonscription du tribunal de première instance de Mahdia,
- Hamdi Soussi à Jebeniana circonscription du tribunal de première instance de Sfax,
- Manel Fetoui à Aguerreb circonscription du tribunal de première instance de Sfax (2),
- Farida Ghozlani à Jelma circonscription du tribunal de première instance de Sidi Bouzid,
- Hajer Guesmi à Meknassi circonscription du tribunal de première instance de Sidi Bouzid,
- Mouna Hfaïdh à Gafsa circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Amor Bouzaine à Gafsa circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,

- Radhia Eljamii à Médenine circonscription du tribunal de première instance dudit lieu,
- Hamida Bouajila à Zarzis circonscription du tribunal de première instance de Médenine,
- Nasseur Boufalgha à Tataouine circonscription du tribunal de première instance dudit lieu.

**Par arrêté du ministre de la justice du 28 novembre 2016.**

La démission de Madame Wafa Hamdi, interprète assermentée en langue Turque à Tunis circonscription de la cour d'appel dudit lieu, est acceptée, à compter de la date de publication du présent arrêté

MINISTERE DES AFFAIRES  
ETRANGERES

**Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 13 décembre 2016.**

Monsieur Slim Ghariani, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de directeur des relations avec les pays européens non communautaires à l'union européenne à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour l'Europe et l'union européenne au ministère des affaires étrangères.

**Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 13 décembre 2016.**

Monsieur Borhane El Kamel, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de directeur pays d'Amérique à la direction générale des affaires politiques, économiques et de coopération pour les pays d'Amérique, l'Asie Pacifique et les organisations régionales américaines et asiatiques au ministère des affaires étrangères.

**Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 13 décembre 2016.**

Monsieur Sami Bouguecha, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de directeur de la coopération économique financière, technique et scientifique multilatérale, à la direction générale des organisations et conférences internationales au ministère des affaires étrangères.

**Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 13 décembre 2016.**

Monsieur Ali Ezzedini, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de directeur de la gestion consulaire à la direction générale des affaires consulaires au ministère des affaires étrangères.

**Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 13 décembre 2016.**

Monsieur Mounir Miladi, gestionnaire général de documents et d'archives, est chargé des fonctions de directeur de la documentation et des archives au ministère des affaires étrangères.

Dans cette situation, l'intéressé conserve la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 13 décembre 2016.**

Monsieur Faouzi Ouertani, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de directeur du bureau des relations avec les citoyens au ministère des affaires étrangères.

**Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 13 décembre 2016.**

Monsieur Tarek Bettaieb, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de directeur au groupe des études et de recherches pour le suivi des relations Tuniso-Libyennes au ministère des affaires étrangères.

**Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 13 décembre 2016.**

Monsieur Lotfi Baalouchi, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de directeur de l'unité de la formation, du perfectionnement et des stages, à l'institut diplomatique pour la formation et les études au ministère des affaires étrangères.

**Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 13 décembre 2016.**

Monsieur Hafedh Ben Romdhane, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de directeur de l'unité des études, de la recherche et de la documentation, à l'institut diplomatique pour la formation et les études au ministère des affaires étrangères.

**Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 13 décembre 2016.**

Monsieur Bouraoui Limam, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions de directeur de l'information au ministère des affaires étrangères.

**Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 13 décembre 2016.**

Monsieur Abdelwahed Mejri, ministre plénipotentiaire, est chargé des fonctions d'inspecteur directeur à l'inspection générale au ministère des affaires étrangères.

**Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 novembre 2016.**

Mesdames et Messieurs cités ci-dessous, sont nommés dans le grade de ministre plénipotentiaire au ministère des affaires étrangères :

- Fethi Neffati,
- Mustapha Assakri,
- Ridha Chehidia,
- Bouzekri Rmili,
- Hayet Talbi,
- Lassaad Agili,
- Samir Mansar,
- Abderrazak Mathlouthi,
- Lamia Kedadi épouse Siala,
- Souhir Mbarek Chiha,
- Walid Ksouri,
- Naceur Ouni,
- Anouar Ben Youssef,
- Moez Benmim,
- Nabiha Hajjeji Haj Ali,
- Sarra Chaouani épouse Labidi,
- Souad Trabelsi,
- Rochdi Laghlough,
- Hachemi Agili,
- Mohamed Elloumi,
- Taoufik Chebbi,
- Nader Bousrih,
- Farhat Ben Souissi,
- Seif Eddine Fliss,
- Lachraf Ben Krayem,
- Hazar Sassi épouse Naili,
- Karima Bardaoui.

**Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 novembre 2016.**

Madame Sondes Tlili épouse Achour est nommée dans le grade d'ingénieur général du corps commun des ingénieurs des administrations publiques, au ministère des affaires étrangères.

**Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 novembre 2016.**

Monsieur Fathi Ferchiou est nommé dans le grade d'ingénieur général du corps commun des ingénieurs des administrations publiques, au ministère des affaires étrangères.

**Par arrêté du ministre des affaires étrangères du 3 novembre 2016.**

Mesdames et Monsieur cités ci-dessous, sont nommés dans le grade d'ingénieur en chef du corps commun des ingénieurs des administrations publiques au ministère des affaires étrangères :

- Takoua Ben Abdallah,
- Ahmed Ibrahim Loussaief,
- Khaoula Khalfa.

**MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES**

**Arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016, portant délégation de signature.**

Le ministre des affaires religieuses par intérim,  
Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2013-4522 du 12 novembre 2013, portant organisation du ministère des affaires religieuses,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1201 du 18 octobre 2016, portant nomination de Monsieur Tarek Hrabi, conseiller au tribunal administratif, chef du cabinet du ministre des affaires religieuses à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1249 du 8 novembre 2016, chargeant le ministre de justice des fonctions du ministre des affaires religieuses par intérim et de la gestion des affaires du ministère.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Tarek Hrabi, chef du cabinet du ministre des affaires religieuses, est habilité à signer par délégation du ministre des affaires religieuses par intérim, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 4 novembre 2016.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*Le ministre des affaires religieuses*

*par intérim*

**Ghazi Jeribi**

### **Arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016, portant délégation de signature.**

Le ministre des affaires religieuses par intérim,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2013-4522 du 12 novembre 2013, portant organisation du ministère des affaires religieuses,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-700 du 7 juin 2016, portant nomination Monsieur Chokri Abdmouleh contrôleur en chef d'Etat, des fonctions de directeur général des services communs au ministère des affaires religieuses.

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1249 du 8 novembre 2016, chargeant le ministre de justice des fonctions du ministre des affaires religieuses par intérim et de la gestion des affaires du ministère,

Vu l'arrêté du ministre de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption du 29 juillet 2016, portant nomination de Monsieur Chokri Abdmouleh contrôleur général d'Etat.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Chokri Abdmouleh, contrôleur général d'Etat, chargé des fonctions de directeur général des services communs au ministère des affaires religieuses, est habilité à signer par délégation du ministre des affaires religieuses par intérim, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des textes à caractère réglementaires.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 4 novembre 2016.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*Le ministre des affaires religieuses*

*par intérim*

**Ghazi Jeribi**

### **Arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016, portant délégation de signature.**

Le ministre des affaires religieuses par intérim,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2013-4522 du 12 novembre 2013, portant organisation du ministère des affaires religieuses,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-560 du 23 juin 2015, chargeant Monsieur Sami Guesmi administrateur en chef, des fonctions de directeur général des monuments religieux et des cadres des mosquées au ministère des affaires religieuses,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1249 du 8 novembre 2016, chargeant le ministre de justice des fonctions du ministre des affaires religieuses par intérim et de la gestion des affaires du ministère.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Sami Guesmi, administrateur en chef, chargé des fonctions de directeur général des monuments religieux et des cadres des mosquées au ministère des affaires religieuses, est habilité à signer par délégation du ministre des affaires religieuses par intérim, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des textes à caractère réglementaires.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 4 novembre 2016.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*Le ministre des affaires religieuses  
par intérim  
Ghazi Jeribi*

### **Arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016, portant délégation de signature.**

Le ministre des affaires religieuses par intérim,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2013-4522 du 12 novembre 2013, portant organisation du ministère des affaires religieuses,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1249 du 8 novembre 2016, chargeant le ministre de justice des fonctions du ministre des affaires religieuses par intérim et de la gestion des affaires du ministère,

Vu l'arrêté du ministre des affaires religieuses du 23 septembre 2016, chargeant Madame Hajer Khatteli, prédicateur principal, des fonctions de directeur des affaires financières à la direction générale des services communs au ministère des affaires religieuses.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Madame Hajer Khatteli prédicateur principal, chargée des fonctions de directeur des affaires financières, est habilitée à signer par délégation du ministre des affaires religieuses par intérim, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 4 novembre 2016.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*Le ministre des affaires religieuses  
par intérim  
Ghazi Jeribi*

### **Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Monsieur Hedi Rouchou, maître de conférence, est chargé des fonctions de directeur de l'institut supérieur des sciences religieuses de Tunis.

En application des dispositions de l'article 4 (nouveau) du décret n° 2004-1020 du 26 avril 2004, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

### **Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Madame Hakima Harbaoui, gestionnaire en chef de documents et d'archives, est chargée des fonctions d'inspecteur principal administratif et financier à l'inspection générale des affaires administratives et financières au ministère des affaires religieuses.

En application des dispositions de l'article 17 du décret n° 2013 - 4522 du 12 novembre 2013, l'intéressée bénéficie dans cette fonction des indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Monsieur Naoufel Jrad, prédicateur principal, est chargé des fonctions de directeur de la sauvegarde du Saint Coran, à la direction générale des affaires islamiques au ministère des affaires religieuses.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Madame Saliha Messalmi, prédicateur principal, est chargée des fonctions de directeur des études, des manifestations et de la formation religieuse à la direction générale des affaires islamiques, au ministère des affaires religieuses.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Mademoiselle Rim Zarrouk, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires administratives à la direction générale des services communs, au ministère des affaires religieuses.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Monsieur Abdessattar El Hentati, prédicateur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur au bureau des relations avec le citoyen au cabinet du ministère des affaires religieuses.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Madame Monia Kabboubi, prédicateur principal, est chargée des fonctions de sous-directeur de la planification et de la programmation et des affaires foncières des monuments religieux à la direction générale des monuments religieux et des cadres des mosquées, au ministère des affaires religieuses.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Monsieur Samir Bensib, prédicateur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur des rites islamiques à la direction générale des affaires islamiques, au ministère des affaires religieuses.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Madame Rym Guella, prédicateur principal, est chargée des fonctions de sous-directeur de la gestion administrative des cadres des mosquées à la direction générale des monuments religieux et des cadres des mosquées, au ministère des affaires religieuses.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Monsieur Nabil Dhibi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de sous-directeur de la planification, de l'organisation et des méthodes à la direction générale des services communs, au ministère des affaires religieuses.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Monsieur Abdeljabbar Soltani, prédicateur principal hors classe, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires religieuses à la direction régionale des affaires religieuses d'Ariana, au ministère des affaires religieuses.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Monsieur Mohamed Rached Massoudi, prédicateur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires administratives à la direction régionale des affaires religieuses de Kasserine, au ministère des affaires religieuses.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Madame Nedja Yacoub, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de service dans l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat, au ministère des affaires religieuses.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Monsieur Mounir Ben Houria, prédicateur principal, est chargé des fonctions de chef de service de l'inspection et d'évaluation des psalmodies coraniques et des plans de formation à l'inspection générale des affaires religieuses, au ministère des affaires religieuses.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Madame Zeineb Hamdi, prédicateur, est chargée des fonctions de chef de service de sauvegarde et d'aménagement des monuments religieux à la direction générale des monuments religieux et des cadres des mosquées, au ministère des affaires religieuses.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Madame Najet Hammami épouse Aslouj, conseiller de presse, est chargée des fonctions de chef de service au bureau d'accueil, d'information et des relations publiques, au cabinet du ministère des affaires religieuses.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Monsieur Houssin Souli, prédicateur principal, est chargé des fonctions de chef de service de culte et de la sensibilisation islamique à la direction régionale des affaires religieuses de Tozeur, au ministère des affaires religieuses.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Monsieur Jomii Hanzouli, prédicateur principal, est chargé des fonctions de chef de service de culte et de la sensibilisation islamique à la direction régionale des affaires religieuses de Sidi Bouzid, au ministère des affaires religieuses.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Monsieur Mohamed Neji Ben Ammar, prédicateur principal, est chargé des fonctions de chef de service de culte et de la sensibilisation islamique à la direction régionale des affaires religieuses de Sousse, au ministère des affaires religieuses.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Monsieur Mohamed Noura, prédicateur principal, est chargé des fonctions de chef de service de culte et de la sensibilisation islamique à la direction régionale des affaires religieuses de Mahdia, au ministère des affaires religieuses.

**Par arrêté du ministre des affaires religieuses par intérim du 13 décembre 2016.**

Monsieur Mohamed Ali Haddad, prédicateur principal, est chargé des fonctions de chef de service de culte et de la sensibilisation islamique à la direction régionale des affaires religieuses de Nabeul, au ministère des affaires religieuses.

**MINISTERE DES FINANCES**

**Arrêté de la ministre des finances du 13 décembre 2016, portant délégation de signature en matière disciplinaire.**

La ministre des finances,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-1141 du 26 août 2016,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1202 du 18 octobre 2016, portant nomination de Monsieur Mohamed Chouikha chef du cabinet de la ministre des finances.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, la ministre des finances délègue à Monsieur Mohamed Chouikha, chef du cabinet de la ministre des finances, le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et les décisions disciplinaires à l'égard des agents s'y rattachant, à l'exception des décisions de révocation qui ne peuvent être prises que par la ministre des finances.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 7 septembre 2016.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*La ministre des finances*

**Lamia Boujnah Zribi**

**Arrêté de la ministre des finances du 13 décembre 2016, portant délégation de signature.**

La ministre des finances,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2016-1141 du 26 août 2016,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1202 du 18 octobre 2016, portant nomination de Monsieur Mohamed Chouikha chef du cabinet de la ministre des finances.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Mohamed Chouikha chef du cabinet de la ministre des finances, est habilité à signer par délégation de la ministre des finances, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 7 septembre 2016.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*La ministre des finances*

**Lamia Boujnah Zribi**

**MINISTERE DE L'EDUCATION**

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 13 décembre 2016.**

Monsieur Kamel Slimani, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de directeur du cycle primaire, au commissariat régional de l'éducation à Bizerte.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 13 décembre 2016.**

Monsieur Adel Jellali, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de sous-directeur de la coopération bilatérale à la direction de la coopération bilatérale et multilatérale à la direction générale de la coopération internationale, au ministère de l'éducation.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 13 décembre 2016.**

Monsieur Zouhair Nefzi, professeur de l'enseignement principal hors classe, est chargé des fonctions de chef de service de l'information dans le domaine de l'éducation à la sous-direction de l'information, à la direction de la communication au ministère de l'éducation.

**Par arrêté du ministre de l'éducation du 13 décembre 2016.**

Monsieur Chakib Oueslati, professeur principal hors classe, est chargé des fonctions de chef de service des outils et des méthodes de l'information, à la sous-direction de l'information à la direction de la communication au ministère de l'éducation.

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,  
DE L'HABITAT ET DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Par décret gouvernemental n° 2016-1371 du 5 décembre 2016.**

Monsieur Taoufik Messaadia, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de chef de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du programme spécifique du logement social au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, avec fonction et avantages de directeur général d'administration centrale, à titre de régularisation, et ce, du 20 janvier 2016 au 31 juillet 2016.

**Par décret gouvernemental n° 2016-1372 du 5 décembre 2016.**

Monsieur Hédi M'zoughi, ingénieur général, est chargé des fonctions de directeur général de la coordination entre les directions régionales au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, à compter du 16 février 2016.

**Par décret gouvernemental n° 2016-1373 du 5 décembre 2016.**

Monsieur Mohamed Jamel Eddine Gmar, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur régional de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du Kef, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2008-512 du 25 février 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à l'emploi de directeur général d'administration centrale.

**Par décret gouvernemental n° 2016-1374 du 5 décembre 2016.**

Madame Mannana Zadam épouse Hafnaoui, ingénieur général, est chargée des fonctions de directeur général de la planification, de la coopération et de la formation des cadres au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, à compter du 15 juillet 2016.

**Par décret gouvernemental n° 2016-1375 du 5 décembre 2016.**

Madame Sihem Ben Soltane, ingénieur général, est chargée des fonctions de chef de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat, au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, avec emploi et avantages de directeur général d'administration centrale, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

**Par décret gouvernemental n° 2016-1376 du 5 décembre 2016.**

Monsieur Jalel Mouelhi, administrateur en chef, est chargé des fonctions d'inspecteur général au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire

**Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 13 décembre 2016, portant délégation de signature en matière disciplinaire.**

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 88-1413 du 22 juillet 1988, portant organisation du ministère de l'équipement et de l'habitat, tel que modifié et complété par le décret n° 92-249 du 3 février 1992 et le décret n° 2008-121 du 16 janvier 2008,

Vu le décret n° 2002-2126 du 23 septembre 2002, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1023 du 4 août 2016, chargeant Monsieur Hatem Ichaouia, conseiller des services publics, des fonctions de directeur général des services communs au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, à compter du 1<sup>er</sup> février 2016,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, Monsieur Hatem Ichaouia, conseiller des services publics, directeur général des services communs au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, est habilité à signer par délégation du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, les rapports de traduction devant le conseil de discipline et les décisions des sanctions disciplinaires des personnels du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, à l'exception de la sanction de révocation.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat  
et de l'aménagement du territoire*

**Mohamed Salah Arfaoui**

**Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 13 décembre 2016, portant délégation de signature.**

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 88-1413 du 22 juillet 1988, portant organisation du ministère de l'équipement et de l'habitat, tel que modifié et complété par le décret n° 92-249 du 3 février 1992 et le décret n° 2008-121 du 16 janvier 2008,

Vu le décret n° 2002-2126 du 23 septembre 2002, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 18 août 2016, chargeant Monsieur Néjib Ben Cheikha, ingénieur en chef, des fonctions de directeur de l'hydraulique urbaine au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire à compter du 20 janvier 2016.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Néjib Ben Cheikha, ingénieur en chef, directeur de

l'hydraulique urbaine au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, est habilité à signer par délégation du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 20 janvier 2016.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat  
et de l'aménagement du territoire*

**Mohamed Salah Arfaoui**

**Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 13 décembre 2016, portant délégation de signature.**

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 88-1413 du 22 juillet 1988, portant organisation du ministère de l'équipement et de l'habitat, tel que modifié et complété par le décret n° 92-249 du 3 février 1992 et le décret n° 2008-121 du 16 janvier 2008,

Vu le décret n° 2002-2126 du 23 septembre 2002, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 2013-5159 du 9 décembre 2013, chargeant Monsieur Nasr Nasr, administrateur, des fonctions de chef de service de la comptabilité et de l'ordonnancement du budget de fonctionnement à la direction des affaires financières à la direction générale des services communs au ministère de l'équipement et de l'environnement (secteur d'équipement),

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Nasr Nasr, administrateur conseiller, chef de service de la comptabilité et de l'ordonnancement du budget de fonctionnement à la direction des affaires financières relevant de la direction générale des services communs au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, est habilité à signer par délégation du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat  
et de l'aménagement du territoire*

**Mohamed Salah Arfaoui**

**Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 13 décembre 2016, portant délégation de signature.**

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 88-1413 du 22 juillet 1988, portant organisation du ministère de l'équipement et de l'habitat, tel que modifié et complété par le décret n° 92-249 du 3 février 1992 et le décret n° 2008-121 du 16 janvier 2008,

Vu le décret n° 2002-2126 du 23 septembre 2002, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 7 juin 2016, portant nomination de Monsieur Malek Mcharek, ingénieur en chef, à l'emploi de directeur des programmes et agréments à la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, à compter du 3 août 2015.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Malek Mcharek, ingénieur en chef, directeur des programmes et agréments à la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, est habilité à signer par délégation du ministre de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 3 août 2015.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat  
et de l'aménagement du territoire*

**Mohamed Salah Arfaoui**

**Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 13 décembre 2016, portant délégation de signature.**

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 88-1413 du 22 juillet 1988, portant organisation du ministère de l'équipement et de l'habitat, tel que modifié et complété par le décret n° 92-249 du 3 février 1992 et le décret n° 2008-121 du 16 janvier 2008,

Vu le décret n° 2002-2126 du 23 septembre 2002, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1023 du 4 août 2016, chargeant Monsieur Hatem Ichaouia, conseiller des services publics, des fonctions de directeur général des services communs au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, à compter du 1<sup>er</sup> février 2016,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Hatem Ichaouia, conseiller des services publics, directeur général des services communs au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, est habilité à signer par délégation du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat  
et de l'aménagement du territoire*

**Mohamed Salah Arfaoui**

**Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 13 décembre 2016, portant délégation de signature.**

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 88-1413 du 22 juillet 1988, portant organisation du ministère de l'équipement et de l'habitat, tel que modifié et complété par le décret n° 92-249 du 3 février 1992 et le décret n° 2008-121 du 16 janvier 2008,

Vu le décret n° 2002-2126 du 23 septembre 2002, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 2012-1225 du 10 août 2012, portant création d'une unité de gestion par objectifs pour la réalisation du programme spécifique du logement social et fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement, tel qu'il a été modifié par le décret gouvernemental n° 2015-152 du 12 mai 2015,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1077 du 12 août 2016, chargeant Monsieur Mourad Guizani, ingénieur principal, des fonctions de chef de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du programme spécifique du logement social au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire avec emploi et avantage de directeur général d'administration centrale, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Mourad Guizani, ingénieur principal, chargé des fonctions de chef de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du programme spécifique du logement social au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, est habilité à signer par délégation du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2016.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat  
et de l'aménagement du territoire*

**Mohamed Salah Arfaoui**

**Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 13 décembre 2016, portant délégation de signature.**

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 88-1413 du 22 juillet 1988, portant organisation du ministère de l'équipement et de l'habitat, tel que modifié et complété par le décret n° 92-249 du 3 février 1992 et le décret n° 2008-121 du 16 janvier 2008,

Vu le décret n° 2002-2126 du 23 septembre 2002, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1128 du 16 août 2016, chargeant Monsieur Mekki Touihri, ingénieur général, des fonctions de directeur général des services aériens et maritimes au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement à compter du 23 mai 2016,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Mekki Touihri, ingénieur général, chargé des fonctions de directeur général des services aériens et maritimes au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement, du territoire, est habilité à signer par délégation du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 23 mai 2016.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat  
et de l'aménagement du territoire*

**Mohamed Salah Arfaoui**

**Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 13 décembre 2016, portant délégation de signature.**

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 88-1413 du 22 juillet 1988, portant organisation du ministère de l'équipement et de l'habitat, tel que modifié et complété par le décret n° 92-249 du 3 février 1992 et le décret n° 2008-121 du 16 janvier 2008,

Vu le décret n° 2002-2126 du 23 septembre 2002, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 18 août 2016, chargeant Monsieur Jamel Khenfir, ingénieur en chef, des fonctions de directeur des programmes et agrément à la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Jamel Khenfir, ingénieur en chef, directeur des programmes et agrément à la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, est habilité à signer par délégation du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 18 août 2016.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat  
et de l'aménagement du territoire*

**Mohamed Salah Arfaoui**

### **Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 13 décembre 2016.**

Monsieur Nizar Zoughlami, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de chef de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de construction du nouvel hôpital universitaire de Sfax, relevant de la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

### **Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 13 décembre 2016.**

Monsieur Nabil Yacoubi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de chef de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation des projets de construction de l'institut supérieur des sciences appliquées et de la technologie, du village des langues de l'institut supérieur de l'informatique et de l'institut supérieur des études appliquées à l'humanité à Mahdia, relevant de la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

### **Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 13 décembre 2016.**

Monsieur Salah Ouerdiane, architecte en chef, est chargé des fonctions de chef de l'unité de gestion par objectifs, pour la réalisation des projets de construction de la faculté des sciences économiques et de gestion et l'institut des beaux arts de Nabeul et les campus universitaires de Zaghouan, Bizerte et Kélibia au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

**Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 13 décembre 2016.**

Monsieur Badreddine Bouali, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de chef de l'unité de gestion par objectifs pour l'achèvement de la réalisation du projet d'aménagement et de construction des composantes du technopôle de Borj Cedria, relevant de la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, à compter du 1er décembre 2016.

**Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 13 décembre 2016.**

Monsieur Jamel Ben Yahyaten, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service de la commission technique des bâtiments civils de la direction des programmes et agréments, relevant de la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

**Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 13 décembre 2016.**

Monsieur Amine Jilassi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service du suivi des études de structure à la direction des études architecturales et techniques, relevant de la direction générale des bâtiments civils au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

**Par arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 13 décembre 2016.**

Madame Asma Maghrebi, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service des affaires foncières et des archives à la direction régionale de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire de Sousse.

**Liste des agents à promouvoir au grade d'attaché d'administration au titre de l'année 2015**

- Samira Ltaïef,
- Nada Halaoui.

**Arrêté de la ministre de la santé du 13 décembre 2016, portant délégation de signature en matière disciplinaire.**

La ministre de la santé,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-1844 du 2 décembre 1991, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement des établissements publics de santé, tel qu'il a été modifié par le décret n° 93-676 du 29 mars 1993,

Vu le décret n° 91-1845 du 2 décembre 1991, fixant le régime de rémunération ainsi que les conditions de nomination des directeurs généraux et du personnels administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel au sein des établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2007-2871 du 12 novembre 2007, portant nomination de Monsieur Mohamed Hechmi Louzir, professeur hospitalo-universitaire en médecine, directeur général de l'institut « Pasteur » de Tunis,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du 12 août 2016, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel du ministère de la santé.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif et conformément aux dispositions du décret n° 75-384 du 17 juin 1975, la ministre de la santé délègue à Monsieur Mohamed Hechmi Louzir, professeur hospitalo-universitaire en médecine, directeur général de l'institut « Pasteur » de Tunis, le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et des décisions des

sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation, et ce, pour les agents relevant de son autorité et n'appartenant pas aux corps médical et juxta-médical ou aux cadres administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel.

Art. 2 - Cette délégation est accordée sous réserve des dispositions de l'arrêté du 12 août 2016, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel du ministère de la santé.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*La ministre de la santé*

**Samira Meraï Feriaa**

### **Arrêté de la ministre de la santé du 13 décembre 2016, portant délégation de signature en matière disciplinaire.**

La ministre de la santé,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-1844 du 2 décembre 1991, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement des établissements publics de santé, tel qu'il a été modifié par le décret n° 93-676 du 29 mars 1993,

Vu le décret n° 91-1845 du 2 décembre 1991, fixant le régime de rémunération ainsi que les conditions de nomination des directeurs généraux et des personnels administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel au sein des établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2014-3664 du 3 octobre 2014, portant nomination de Madame Naima Harrathi épouse Toujani, administrateur général de la santé publique, directeur général de l'hôpital « Razi » de la Manouba,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016 portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du 12 août 2016, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel du ministère de la santé.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif et conformément aux dispositions du décret n° 75-384 du 17 juin 1975, la ministre de la santé délègue à Madame Naima Harrathi épouse Toujani, administrateur général de la santé publique, directeur général de l'hôpital « Razi » de la Manouba, le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et des décisions des sanctions disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation, et ce, pour les agents relevant de son autorité et n'appartenant pas aux corps médical et juxta-médical ou aux cadres administratifs et techniques nantis d'un emploi fonctionnel.

Art. 2 - Cette délégation est accordée sous réserve des dispositions de l'arrêté du 12 août 2016, portant création des commissions paritaires administratives pour le personnel du ministère de la santé.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*La ministre de la santé*

**Samira Meraï Feriaa**

### **Par arrêté de la ministre de la santé du 13 décembre 2016.**

Mesdames dont les noms suivent, sont reconduites dans les fonctions de chef de service hospitalier conformément aux indications du tableau ci-après :

Nom et prénom	Grade	Etablissement	Fonction
Narjess Nouira	Pharmacien spécialiste major de la santé publique	l'institut de Hedi Rais d'ophtalmologie	Chef de service du laboratoire
Monia Essefi	Pharmacien spécialiste major de la santé publique	Le groupement de santé de base de Sousse	Chef de service de la pharmacie

**Par arrêté de la ministre de la santé du 13 décembre 2016.**

Mesdames et Monsieur dont les noms suivent, sont reconduits dans les fonctions de chef de service hospitalier conformément aux indications du tableau ci-après :

Nom et prénom	Grade	Etablissement	Fonction
Layla Baccar épouse Bakir	Professeur hospitalo-universitaire en pharmacie	L'hôpital de "Monji Slim" de la Marsa.	Chef de service de biologie médicale
Noura Layla Slim	Professeur hospitalo-universitaire en pharmacie	L'hôpital de " Abderrahmen Mami " de l'Ariana.	Chef de service du laboratoire de parasitologie
Ridha Ben Issa	Professeur hospitalo-universitaire en pharmacie	Institut Pasteur	Chef de service du laboratoire de contrôle des eaux et des produits alimentaires
Soufia Bouhlila Besbes	Professeur hospitalo-universitaire en pharmacie	Institut Mohamed Kassab d'orthopédie	Chef de service de biologie médicale

**MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES**

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 13 décembre 2016.**

Madame Latifa Saidi, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de chef de l'unité locale de la promotion sociale d'Outik à la division de la promotion sociale à la direction régionale des affaires sociales de Bizerte.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté du ministre des affaires sociales du 13 décembre 2016.**

Mademoiselle Fatma Mlayah, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de chef de l'unité des services communs à la direction régionale des affaires sociales de Tataouine.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

**MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT**

**Par arrêté de la ministre du tourisme et de l'artisanat du 13 décembre 2016.**

Le prix national pour la promotion de l'artisanat à caractère traditionnel et artistique au titre de l'année 2015, est attribué à Monsieur Chedly Hizaoui, artisan spécialiste dans la poterie traditionnelle au gouvernorat de Jendouba.

**MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

**Par décret gouvernemental n° 2016-1377 du 5 décembre 2016.**

Est mis fin à la nomination de Monsieur Raouf Mhenni, en qualité de chef de l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet « Smart Tunisia » pour la promotion de l'offshoring, à compter du 1<sup>er</sup> août 2016.

**Par arrêté du ministre des affaires culturelles du 13 décembre 2016.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale, est attribuée à Madame Faïka Laouani, gestionnaire en chef de documents et d'archives, directeur de la coopération internationale et des relations extérieures, au ministère des affaires culturelles.

**Par arrêté du ministre des affaires culturelles du 13 décembre 2016.**

Madame Hamida Rhouma épouse Ghmari, architecte général, est chargée des fonctions de directeur du centre des sciences et techniques du patrimoine à l'institut national du patrimoine, au ministère des affaires culturelles.

**Par arrêté du ministre des affaires culturelles du 13 décembre 2016.**

Mademoiselle Radhia Ben Mbarek, architecte en chef, est chargée des fonctions de directeur de la division de la sauvegarde des monuments et des sites à l'institut national du patrimoine, au ministère des affaires culturelles.

**Par arrêté du ministre des affaires culturelles du 13 décembre 2016.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale, est attribuée à Madame Oum El Khir Noura Landoulsi, conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation, sous-directeur de l'encouragement à la création et à l'édition à la direction des lettres à la direction générale du livre, au ministère des affaires culturelles.

**Par arrêté du ministre des affaires culturelles du 13 décembre 2016.**

Madame Olfa Hadj Saïd, architecte en chef, est nommée au grade d'architecte général appartenant au corps des architectes de l'administration au ministère des affaires culturelles.

**Par arrêté du ministre des affaires culturelles du 13 décembre 2016.**

Les conservateurs des bibliothèques ou de documentation cités ci-dessous, sont nommés au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation au ministère des affaires culturelles :

- Monsieur Lazhar Hama,
- Madame Lilia Hamrouni Alkharrat,
- Madame Hasna Kabsi,
- Monsieur Mabrouk El Ati,
- Monsieur Ajmi Lakhal,
- Madame Leila Salmi.

**Liste des agents à promouvoir au grade de conseiller culturel au titre de l'année 2015**

- Madame Amel Zaiem,
- Monsieur Chokri Ltaief,

**Liste des agents à promouvoir au grade de secrétaire culturel au titre de l'année 2015**

- Monsieur Dhaou Yahyaoui,
- Madame Salwa Belhay épouse Kalai.

**Liste des agents à promouvoir au grade de secrétaire culturel adjoint au titre de l'année 2015**

- Madame Latifa Mlazem,
- Madame Houda Tijani.

**Liste des agents à promouvoir au grade de secrétaire culturel adjoint au titre de l'année 2016**

- Madame Amel Tebbi.

**Liste des agents à promouvoir au grade d'attaché d'administration appartenant au corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2015**

- Madame Alia Hanafi épouse Boubaker,
- Monsieur Ahmed Telili.

**Liste des agents à promouvoir au grade d'attaché d'administration appartenant au corps administratif commun des administrations publiques au titre de l'année 2016**

- Mademoiselle Henda Chouchen,
- Madame Faouzia Bousselmi épouse Ben Mohamed.

**MINISTERE DU TRANSPORT**

**Par décret gouvernemental n° 2016-1378 du 5 décembre 2016.**

Mademoiselle Rym Zaabar, architecte général, est nommée chargé de mission au cabinet du ministre du transport, à compter du 3 novembre 2016.

**Par décret gouvernemental n° 2016-1379 du 5 décembre 2016.**

Madame Zeineb Amel Babbou épouse Mrad, ingénieur en chef à l'office de l'aviation civile et des aéroports, est nommée chargé de mission au cabinet du ministre du transport, à compter du 3 novembre 2016.

**Arrêté du ministre du transport du 13 décembre 2016, portant délégation de signature.**

Le ministre du transport,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973, portant promulgation du code de la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2014- 409 du 16 janvier 2014, fixant les attributions du ministère du transport,

Vu le décret n° 2014-410 du 16 janvier 2014, portant organisation des services centraux du ministère du transport, modifié par le décret gouvernemental n° 2016-97 du 11 janvier 2016,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1289 du 21 novembre 2016, chargeant Monsieur Khaled Ben Youssef, des fonctions de directeur général des affaires administratives, financières et des moyens généraux au ministère du transport à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Khaled Ben Youssef, gestionnaire conseiller des documents et d'archives, directeur général des affaires administratives, financières et des moyens généraux au ministère du transport, est habilité à signer par délégation du ministre du transport, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Monsieur Khaled Ben Youssef est habilité à sous-déléguer sa signature aux fonctionnaires des catégories « A » et « B » soumis à son autorité et ce dans les conditions fixées à l'article 2 du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Tunis, le 13 décembre 2016.

*Le ministre du transport*

**Anis Ghedira**

**Par arrêté du ministre du transport du 16 novembre 2016.**

Mademoiselle Rym Zaabar, architecte général, est chargée des fonctions de directeur d'administration centrale pour diriger le bureau de la coopération internationale et des relations extérieures, au ministère du transport.

**Par arrêté du ministre du transport du 24 novembre 2016.**

Monsieur Mohamed Mehdi Fetiti, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de sous-directeur des études et des statistiques à la direction générale de la stratégie et des établissements et entreprises publics, au ministère du transport.

**Par arrêté du ministre du transport du 14 novembre 2016.**

Monsieur Nizar Ben Mohamed, administrateur conseiller des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de sous-directeur du développement et des statistiques à la direction générale des transports terrestres, au ministère du transport.

**Par arrêté du ministre du transport du 24 novembre 2016.**

Monsieur Belhassen Menyaoui, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service de la coopération internationale à la direction générale des transports terrestres, au ministère du transport.

**Par arrêté du ministre du transport du 14 novembre 2016.**

Madame Asma Ben Anaya née Guedana, technicien principal, est chargée des fonctions chef de service des conseils d'administration à la direction générale de la stratégie et des établissements et entreprises publics, au ministère du transport.

MINISTERE DES AFFAIRES  
DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 13 décembre 2016.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale, est attribuée à Monsieur Mohieddine Arbaoui, ingénieur général, chargé des fonctions de directeur de la planification et de l'évaluation à la direction générale des services communs, au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 13 décembre 2016.**

Monsieur Nizar Aousji, professeur principal émérite de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de secrétaire général de l'institut supérieur des sports et de l'éducation physique de Ksar Said au ministère des affaires de la jeunesse et du sport, à compter du 14 août 2016.

En application des dispositions de l'article 10 (nouveau) du décret n° 91-517 du 10 avril 1991, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale,

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 13 décembre 2016.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale, est attribuée à Monsieur Fayçal Ben Aoun, administrateur conseiller, chargé des fonctions de chef de bureau des affaires administratives, financières et de l'équipement au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Médenine, au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 13 décembre 2016.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale, est attribuée à Monsieur Karim Grindi, médecin de la santé publique, chargé des fonctions de chef du centre médico-sportif à l'institut supérieur des sports et de l'éducation physique de Ksar Saïd, au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 13 décembre 2016.**

Mademoiselle Aicha Tayeg, professeur principal d'éducation physique, est chargée des fonctions de sous-directeur de la formation universitaire à la direction de la formation et de la recherche à la direction générale de l'éducation physique, de la formation et de la recherche, au ministère des affaires de la jeunesse et du sport

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 13 décembre 2016.**

Monsieur Khaled Khayati, inspecteur de l'éducation physique et des sports, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'inspection et de l'innovation pédagogique à la direction de l'inspection pédagogique à la direction générale de l'éducation physique, de la formation et de la recherche, au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 13 décembre 2016.**

Madame Chiraz Gaâloul, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur du suivi des activités régionales à la direction du suivi des activités régionales, au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 13 décembre 2016.**

Monsieur Zied Jaballah, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef du bureau des affaires administratives, financières et de l'équipement au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Tunis, au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, est accordé à l'intéressé la fonction et les avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 13 décembre 2016.**

La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale, est attribuée à Monsieur Abdallah Moôtez Nasri, professeur principal hors classe de la jeunesse et de l'enfance, chargé des fonctions de chef de service de l'éducation physique au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Kébili, au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 13 décembre 2016.**

Mademoiselle Imen Amri, manager en sport, est chargée des fonctions de chef de service de la formation des cadres de l'éducation physique à la direction de la formation et de la recherche à la direction générale de l'éducation physique, de la formation et de la recherche, au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 13 décembre 2016.**

Monsieur Sami Zahrine, secrétaire de presse, est chargé des fonctions de chef de service de la formation et la vulgarisation au secrétariat générale, de l'agence nationale de lutte contre le dopage, au ministère des affaires de la jeunesse et du sport.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 13 décembre 2016.**

Monsieur Abdelmajid Meliani, administrateur conseiller, est nommé dans le grade d'administrateur en chef.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 13 décembre 2016.**

Monsieur Mehrez Guesmi, administrateur conseiller, est nommé dans le grade d'administrateur en chef.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 13 décembre 2016.**

Monsieur Mohamed Béchir Ben Mohamed, administrateur conseiller, est nommé dans le grade d'administrateur en chef.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 13 décembre 2016.**

Madame Lobna Sakhri, administrateur conseiller, est nommée dans le grade d'administrateur en chef.

**Par arrêté de la ministre des affaires de la jeunesse et du sport du 13 décembre 2016.**

Monsieur Hassane Salah, administrateur conseiller, est nommé dans le grade d'administrateur en chef.

MINISTERE DE LA FEMME, DE  
LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

**Par arrêté de la ministre de la femme, de la famille et de l'enfance du 13 décembre 2016.**

Madame Wided Souid, gestionnaire conseiller de documents et d'archives, est chargée des fonctions de sous-directeur de la gestion des documents et de la documentation à la direction générale des services communs, au ministère de la femme, de la famille et de l'enfance.

**Arrêté du ministre de la fonction publique et de la gouvernance du 14 novembre 2016, portant délégation de signature en matière disciplinaire.**

Le ministre de la fonction publique et de la gouvernance,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2010-258 du 9 février 2010, portant création d'un comité général de la fonction publique au Premier ministère,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-902 du 15 juillet 2016, chargeant Monsieur Lotfi Khaldi, administrateur en chef, des fonctions de directeur général de l'administration et de la fonction publique à compter du 30 juin 2016,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-962 du 4 août 2016, fixant les attributions du ministère de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, telle que modifiée par la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, Monsieur Lotfi Khaldi, directeur général de l'administration et de la fonction publique au ministère de la fonction publique et de la gouvernance, est habilité à signer par délégation du ministre de la fonction publique et de la gouvernance, les rapports de traduction devant le conseil de discipline et les arrêtés disciplinaires, à l'exception de la sanction de révocation.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 14 novembre 2016.

*Le ministre de la fonction publique  
et de la gouvernance*

**Abid Briki**

**Arrêté du ministre de la fonction publique et de la gouvernance du 14 novembre 2016, portant délégation de signature.**

Le ministre de la fonction publique et de la gouvernance,

Vu la constitution,

Vu la loi organique n° 72-40 du 1<sup>er</sup> juin 1972, relative au tribunal administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée, notamment la loi organique n° 96-39 du 3 juin 1996,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2010-258 du 9 février 2010, portant création d'un comité général de la fonction publique au Premier ministère,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-902 du 15 juillet 2016, chargeant Monsieur Lotfi Khaldi, administrateur en chef des fonctions de directeur général de l'administration et de la fonction publique à compter du 30 juin 2016,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-962 du 4 août 2016, fixant les attributions du ministère de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 33 (nouveau) de la loi organique n° 96-39 du 3 juin 1996, modifiant la loi n° 72-40 du 1<sup>er</sup> juin 1972, relative au tribunal administratif, Monsieur Lotfi Khaldi, directeur général de l'administration et de la fonction publique au ministère de la fonction publique et de la gouvernance, est habilité à signer par délégation du ministre de la fonction publique et de la gouvernance, tous les documents entrant dans le cadre du recours devant le tribunal administratif.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 14 novembre 2016.

*Le ministre de la fonction publique  
et de la gouvernance*

**Abid Briki**

### **Arrêté du ministre de la fonction publique et de la gouvernance du 14 novembre 2016, portant délégation de signature.**

Le ministre de la fonction publique et de la gouvernance,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2010-258 du 9 février 2010, portant création d'un comité général de la fonction publique au Premier ministère,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-271 du 2 mars 2016, portant création du ministère de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption et lui rattachant des structures,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-305 du 11 mars 2016, portant délégation de certaines prérogatives du chef du gouvernement au ministre de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption,

Vu le décret gouvernemental n° 2016- 902 du 15 juillet 2016, chargeant Monsieur Lotfi Khaldi, administrateur en chef, des fonctions de directeur général de l'administration et de la fonction publique à compter du 30 juin 2016,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-962 du 4 août 2016, fixant les attributions du ministère de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Lotfi Khaldi, directeur général de l'administration et de la fonction publique au ministère de la fonction publique et de la gouvernance, est habilité à signer et viser par délégation du ministre de la fonction publique et de la gouvernance, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 14 novembre 2016.

*Le ministre de la fonction publique  
et de la gouvernance*

**Abid Briki**

**Arrêté du ministre de la fonction publique et de la gouvernance du 14 novembre 2016, portant délégation de signature.**

Le ministre de la fonction publique et de la gouvernance,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2002-2131 du 30 septembre 2002, portant création de structures au Premier ministre,

Vu le décret n° 2014-2610 du 10 juillet 2014, chargeant Madame Houda Ben Amor épouse Métoui, administrateur conseiller, des fonctions de directeur général de l'unité de suivi de l'organisation des établissements et des entreprises publics à la Présidence du gouvernement,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-271 du 2 mars 2016, portant création du ministère de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption et lui rattachant des structures,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-305 du 11 mars 2016, portant délégation de certaines prérogatives du chef du gouvernement au ministre de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-962 du 4 août 2016, fixant les attributions du ministère de la fonction publique, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Madame Houda Ben Amor épouse Métoui, directeur général de l'unité de suivi de l'organisation des établissements et des entreprises au ministère de la fonction publique et de la gouvernance, est habilitée à signer et viser par délégation du ministre de la fonction publique et de la gouvernance, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des textes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 27 août 2016.

Tunis, le 14 novembre 2016.

*Le ministre de la fonction publique  
et de la gouvernance*

**Abid Briki**

**Liste des agents à promouvoir au grade de contrôleur en chef des services publics au titre de l'année 2016**

- Amira Tlili,
- Lamia Ben Amara.

**MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES  
INSTANCES CONSTITUTIONNELLES ET  
LA SOCIETE CIVILE ET DES DROITS  
DE L'HOMME**

**Par arrêté du ministre des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme du 13 décembre 2016.**

Madame Saoussen Chaabi, secrétaire de presse, est chargée des fonctions de chef service au bureau de presse et communication au ministère des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme.

# **A** *BONNEMENT*

## au Journal Officiel de la République Tunisienne

Lois, Décrets et Arrêtés

*Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :*

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -  
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

- \* **1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
- \* **1002 - Lafayette** : 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
- \* **4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
- \* **3051 - Sfax** : Merkez El Alia, route El Ain, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

**Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :**

**Tunis :**

**C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85**  
**S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79**  
**B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07**  
**U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30**  
**A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90**  
**Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74**  
**B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29**  
**Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69**

**Sousse :**

**S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66**

**Sfax :**

**B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67**

**Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours**

*Edition originale : 1,500 dinars + 1% F.O.D.E.C.*

*Traduction : 2,100 dinars + 1% F.O.D.E.C.*

**Frais d'envoi en sus**